



Mairie de La Regrippière

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19**

OBJET :

**DÉLÉGATION DE
SIGNATURES AU
MAIRE :
COMMANDES
PUBLIQUES**

L'an Deux Mille Vingt-Six, le jeudi 9 avril
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

PRÉSENTS : M EVIN P., François LUCAS, Bérengère LAMBERT, Franck BOUCHEREAU, Vanessa DHENIN, Alexandre BARON, Cédric CARETTE, Matthieu DEROUET, Cécilia FONTENEAU, Gwenola GOUESNARD MOURAUD, Julien KOSIR, Peggy LAURENT, Clémence MARY, Quentin PAQUEREAU, Gwladys PROUST, Bérénice RICHARD, Bernard SOURISSEAU, Sandra TIENNAULT, Steven VAIDIE

SECRETAIRE : Bernard SOUSISSEAU

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article ci-dessus, vu l'article L 2122-23 du CGCT,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix :

- ⇒ **DECIDE** d'accorder au Maire, pendant toute la durée de son mandat, une délégation de signature, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 50.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

En cas de nécessité, le Conseil Municipal, durant l'absence ou l'empêchement du Maire, autorise les Adjointes par ordre de priorité (du 1^{er} au 4^{ème}) à exercer la délégation confiée au Maire. (M LUCAS 1^{ère} adjoint ; MME DHENIN 2^{ème} adjointe ; M BOUCHEREAU 3^{ème} adjoint ; MME LAMBERT 4^{ème} adjointe).

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le **14 AVR. 2026**

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : **15 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

11, Place de l'Eglise - 44330 La Regrippière - Tél. 02 40 38 63 74
contact@mairie-laregrippiere.fr

